

Présentation de la société ATI Environnement



www.lne.fr ATTES : ALUR - SECUR - Mémoire

SAS au capital de 99 833 € - RCS Versailles B 418 575 478 - NAF 7112B

ATI Environnement : 9, rue René Clair - 78390 BOIS D'ARCY

Tel : 01 34 60 60 20 – info@ati-env.com

www.ati-environnement.fr

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION D'ATI.....	2
1.1	UN HISTORIQUE DYNAMIQUE	2
1.2	TOUJOURS PROCHE DE VOUS	3
1.3	NOS ACTIVITES.....	3
1.3.1	Diagnostic des milieux	3
1.3.2	I.E.M. (Interprétation de l'Etat des Milieux) – sur et à l'extérieur du site	4
1.3.3	Plan de Gestion - sur le site	4
1.3.4	Réhabilitation de site	5
1.3.5	Etude hydrogéologique	6
1.3.6	Le dossier I.C.P.E. (Installation Classée Pour l'Environnement)	6
1.4	UNE EQUIPE COMPLEMENTAIRE	7
1.5	UN PARTENAIRE DE QUALITE.....	7
1.6	NOS REFERENCES	8
2.	ANNEXES.....	9
	ANNEXE N°1 : Certifications.....	9
	ANNEXE N°2 : Notre Engagement R.S.E.....	11
	ANNEXE N°3 : Moyens mis à disposition	12
	ANNEXE N°4 : Attestations d'Assurance.....	14
	ANNEXE N°5 : Attestation URSSAF	15

1. PRESENTATION D'ATI

Aujourd'hui, la société ATI Environnement est située en région parisienne (1000 m² de bureaux et locaux d'activités). Elle est spécialisée dans les études et la réhabilitation des sites et sols pollués. Restant à taille humaine, elle intervient sur l'ensemble de l'hexagone dans le domaine de l'environnement.

1.1 UN HISTORIQUE DYNAMIQUE

ATI, société créée en 1988, rachetée par ses salariés en avril 1998, devient : ATI Services. L'équipe, composée de 4 personnes diversifie la politique de l'entreprise vers l'environnement en parallèle de l'activité initiale de l'anticorrosion.

En juillet 2001, dans un souci de croissance externe, ATI Services rachète TECHNICHEM Services, basée à Pau et créée en 1992 dans le domaine de l'environnement.

Diagnostics de sol, dépollution, étude hydrogéologique, audit de site, suivi de nappe phréatique et dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement sont des activités croissantes développées par notre société.

1988	Création d'A.T.I. spécialisée dans l'anticorrosion
1992	Création de TECHNICHEM France spécialisée dans l'environnement
1998	ATI est rachetée par ses salariés et devient ATI Services
1999	La société ATI Services a repris en location gérance la société TECHNICHEM France
2001	ATI Services rachète TECHNICHEM France
2013	ATI Services est certifiée SSP et change d'image
2017	ATI Services déménage à Bois d'Arcy
2019	ATI Services évolue et devient ATI Environnement

1.2 TOUJOURS PROCHE DE VOUS

ATI Environnement intervient sur l'ensemble du territoire français grâce à ses différents accords de partenariats. Grâce à cette omniprésence, notre équipe a su développer son expérience à travers des références variées.



A.T.I. Environnement
9, rue René Clair 78390 BOIS D'ARCY
Tel : 01 34 60 60 20
Email: commercial@ati-env.com

1.3 NOS ACTIVITES

Le guide méthodologique d'avril 2017 définit les nouvelles lignes directrices « Sites et sols pollués : Principes et modalités de gestion ». Son objectif est d'adapter les usages possibles des milieux (eau, air, sol) en fonction de leur état, sans obligatoirement viser une dépollution systématique.

Deux approches sont définies :

- La démarche d'interprétation de l'état des milieux (IEM) : il s'agit de s'assurer que l'état des milieux est compatible avec des usages déjà fixés,
- Le plan de gestion : lorsque la situation permet d'agir aussi bien sur l'état du site par des aménagements ou des mesures de dépollution, que sur les usages qui peuvent être choisis ou adaptés.

La répartition des services que nous proposons est la suivante et se décline du diagnostic à la réhabilitation, soit :

1.3.1 Diagnostic des milieux

Dans le cadre de transaction immobilière, d'incident ou de bilan environnemental, le diagnostic de sol vous permet d'identifier l'état du sol et des nappes souterraines.

ATI Environnement réalise ces diagnostics pour comparer l'état des milieux :

- ✓ A l'état initial de l'environnement pour les installations classées (qui en disposent),

- ✓ Aux milieux naturels environnementaux,
- ✓ Aux valeurs de gestion réglementaires.

Le processus débute par une phase préliminaire qui engendre une recherche historique, une étude de vulnérabilité ainsi qu'une visite du site. Au terme de cette étape nous sommes capables de définir un plan d'investigations adapté (profondeur de sondage, type d'analyse, profondeur théorique de la nappe...).



La phase suivante prévoit la réalisation de sondages et d'analyses laboratoires (laboratoire accrédité COFRAC et agréé par le ministère de l'environnement). ATI Environnement est équipée de ses propres équipes de forages. Au regard des résultats nous produisons un rapport regroupant toutes les informations qui ont été récoltées. Des recommandations et préconisations vous sont apportées grâce à l'expérience de notre équipe.

1.3.2 I.E.M. (Interprétation de l'Etat des Milieux) – sur et à l'extérieur du site

Cette étude vous permet de :

- ✓ connaître et localiser la pollution,
- ✓ avoir un bilan environnemental de l'état du sous-sol,
- ✓ envisager une discussion relative aux concentrations dans les différents milieux,
- ✓ établir un schéma conceptuel (source de pollution, milieux de transfert et caractéristiques, enjeux à protéger),
- ✓ mettre en œuvre des actions complémentaires (diagnostics, études, ...).

1.3.3 Plan de Gestion - sur le site

Les mesures de gestion servent à passer d'un constat de pollution à un terrain réhabilité en fonction de l'usage futur du site.

La démarche est basée sur une approche « coût – avantages » la plus favorable, prenant en compte les critères suivants :

- L'élimination de la source pollution (réhabilitation, confinement),
- La désactivation des voies de transfert (sol, air du sol, eaux, bâtiments),
- La modification des aménagements (changement d'usage, aménagement).

En s'appuyant sur :

- Les performances des techniques de réhabilitation,
- L'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS),
- En cas de pollution résiduelle, la réalisation de l'Analyse des Risques Résiduels (ARR),
- Le plan de surveillance,
- Le bilan coûts/avantages.

1.3.4 Réhabilitation de site

Via des traitements axés sur les sols et les nappes d'eau souterraines pollués, des travaux sont réalisés afin de rendre au site étudié son caractère non polluant.

Pour réhabiliter un site, 3 types de dépollution sont caractérisés :

- ✓ Le traitement in-situ consiste à nettoyer les terres et les eaux en place dans le milieu naturel ou à confiner le polluant dans le sous-sol.
- ✓ Le traitement sur site (on-site) consiste à extraire les terres et les eaux du milieu naturel, par excavation ou pompage, pour les traiter sur le site.
- ✓ Le traitement extérieur (hors site) consiste à extraire les terres (excavation) et les eaux (pompage) du milieu naturel, pour les traiter en centres spécialisés.

Techniques de Dépollution	Lieu d'application	Pour quel type de polluants ?
Venting	Sol	Volatils
Lavage de sol	Sol	Volatils ou Semi-volatils
Sparging	Nappe	Volatils
Stripping	Nappe	Volatils ou Semi-volatils
Pompage écrémage	Nappe	Flottants
Pompe de rabattement	Nappe	Dissous
Biodégradation	Sol	Absorbés

Son but permet de:

- I. Réduire la pollution à un seuil sans risque d'impact sur l'environnement,
- II. Enlever tout risque lié à l'homme,
- III. Avoir un terrain "propre".



1.3.5 Etude hydrogéologique

L'étude hydrogéologique s'établit en deux phases.

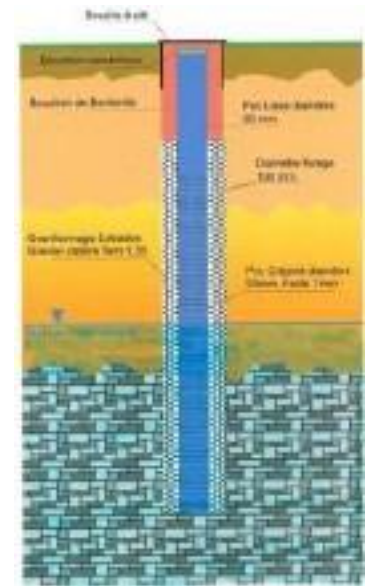
La première phase permet de déterminer la nécessité ou non d'une surveillance piézométrique de la nappe au regard du site. En effet, certains paramètres comme la profondeur théorique de la nappe, le type de sol (porosité)...viennent étayer le besoin ou l'absence de piézomètres.

La deuxième phase, implique si nécessaire la pose de piézomètres. Deux au moins seront installés en aval du site et un en amont.

Ils serviront à suivre la qualité de la nappe et l'impact possible du site sur les eaux souterraines.

Un suivi biennuel sera assuré avec des analyses sur les eaux en adéquation avec l'activité du site. Cette étude permet :

- d'identifier rapidement un problème de pollution (accident, incident),
- de montrer l'absence de pollution des eaux souterraines par l'activité du site.



1.3.6 Le dossier I.C.P.E. (Installation Classée Pour l'Environnement)

Etude réglementaire demandée par la préfecture dans le cadre d'implantation, de fermeture ou d'agrandissement de sites. L'exploitant a l'obligation de constituer un dossier complet adapté à la taille de l'entreprise et aux produits à risque utilisés. La classification (déclaration, autorisation) est fonction de l'importance de l'activité.

Ce dossier se décompose en quatre parties :

- ✓ l'analyse de l'état initial du site et de son environnement,
- ✓ l'étude d'impact,
- ✓ l'étude de danger,
- ✓ la notice d'hygiène et de sécurité.

(Ces parties peuvent également être réalisées séparément).

L'exploitant se place :

- ✓ dans une position réglementaire conforme,
- ✓ en harmonie avec les services d'inspection,
- ✓ dans une meilleure connaissance de l'impact de l'entreprise sur l'environnement.

1.4 UNE EQUIPE COMPLEMENTAIRE

Aujourd'hui, ATI Environnement regroupe une équipe de 18 personnes complémentaires et pluridisciplinaires, tels que des ingénieurs et techniciens hydrogéologue, géologue - travaux publics, électromécanique et des technico-commerciaux. Nous leur assurons également des formations permanentes pour l'utilisation de logiciel de scénarii pour l'IEM (Interprétation de l'Etat des Milieux) et le plan de gestion. Une veille juridique leur est assurée grâce à des inscriptions à des sites Internet (Editions législatives, Aïda, Code de l'environnement), permettant de se tenir informer de la législation dynamique.

1.5 UN PARTENAIRE DE QUALITE

La politique menée, liée à la mise en place d'un schéma organisationnel bien défini, doit nous permettre une meilleure maîtrise de nos activités donc une meilleure efficacité des services offerts.

ATI Environnement a, au cours de son évolution, obtenus les qualifications suivantes, gages de professionnalisme et de savoir-faire reconnu et apprécié de l'ensemble de ses clients :

- ✓ **La certification MASE – UIC** en octobre 2012,
- ✓ **La certification SSP « Sites et Sols Pollués »** en juin 2013, établit sur la base de la norme NFX 31-620 (prestations de services relatives aux sites et sols pollués) :
 - **Compétence domaine A : études assistance, contrôle,**
 - **Compétence domaine B : Ingénierie des travaux de réhabilitation,**
 - **Compétence domaine D : réalisation d' ATTES (conception ou aménagement de projet).**

De plus, la réalisation d'études et travaux s'appuie sur les documents et normes suivantes :

- ✓ NFX 31 620 : Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués (études, ingénierie, réhabilitation de sites pollués et travaux de dépollution),
- ✓ MATE/BRGM : Guide méthodologique pour l'analyse des sols pollués,
- ✓ NFX 31-100 : qualité des sols, échantillonnage ; méthode de prélèvement d'échantillons de sols,
- ✓ FDX 31-614 : Méthode de détection et de caractérisation des pollutions. Réalisation d'un forage de contrôle de la qualité de l'eau souterraine au droit d'un site potentiellement pollué,
- ✓ FDX 31-615 : Méthode de détection et de caractérisation des pollutions – Prélèvements et échantillonnage des eaux souterraines dans un forage,
- ✓ NF EN ISO 5667-3 : qualité de l'eau ; échantillonnage ; guide général pour la conservation et la manipulation des échantillons,
- ✓ Guide méthodologique d'avril 2017 établissant la nouvelle politique de gestion des sites (potentiellement pollués),
- ✓ Code de l'environnement,
- ✓ Fiches toxicologiques INERIS,
- ✓ Sources d'informations susceptibles d'être consultées : Agence de l'eau (documents SAGE- SDAGE), la DDASS, la DRIRE (dossier d'Installations Classées), base de données géologiques du BRGM, BASOIL, BASIAS, AIDA,

- ✓ Logiciels spécifiques : Modélisation des écoulements souterrains (MODFLOW GMS 4.0), RISC workbench 4.0...

1.6 NOS REFERENCES

La société ATI Environnement a pris en charge depuis 20 ans, les diagnostics environnementaux de plus de 2 000 chantiers. Le résultat de ces études de diagnostic a induit la réhabilitation de près de 30% de ces sites (maîtrise d'œuvre, travaux, assistance à maîtrise d'ouvrage).

La notoriété de la société a été principalement faite via la communication entre entreprises. Nous bénéficions de celle-ci par un réseau de connaissance et par une image d'ATI Environnement comme un partenaire de confiance, répondant dans les temps et produisant un travail sérieux. De plus, la société au travers de ses salariés aux profils variés, bénéficie de plusieurs années d'expériences (études et terrain) ainsi qu'une facilité d'adaptation à tout type de missions.

Vous pouvez obtenir quelques-unes de nos références sur le site internet : www.ati-environnement.fr

2. ANNEXES

ANNEXE N°1 : Certifications

1) Certification MASE/UIC

CERTIFICAT SYSTÈME COMMUN MASE/FRANCE CHIMIE

N° N 2021-100

Le Comité de Pilotage MASE Île-de-France - Normandie - Centre certifie le système de management
Sécurité Santé Environnement de la société

ATI ENVIRONNEMENT SAS

Pour les activités suivantes :

Ingénierie et Conseil en environnement (diagnostic, expertise, études sanitaires, forage, suivi de la
qualité des eaux souterraines, réhabilitation, assistance aux travaux)



Située à :

9 rue René Clair - 78390 BOIS D'ARCY - FRANCE

Certification valable à compter du 07/11/2021 jusqu'au 06/11/2024

Le Président

Le Responsable de l'Entreprise

La liste officielle
des « Entreprises
Certifiées » figure sur le
site : www.mase-asso.fr

FRANCE
CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

2) **Accréditation SSP (LNE)**

- *Compétence domaine A : études assistance, contrôle,*
- *Compétence domaine B : Ingénierie des travaux de réhabilitation,*
- *Compétence domaine D : réalisation d'ATTES (conception ou aménagement de projet).*

CERTIFICAT

SERVICE SITES ET SOLS POLLUES



ATI ENVIRONNEMENT

ZAC de la Croix Bonnet - 9 rue René Clair
FRANCE - 78390 - BOIS d'ARCY

Satisfait aux exigences du référentiel de Certification LNE SSP

Pour le domaine :

Etudes, Assistance et Contrôle

Ce certificat est délivré dans les conditions fixées par le référentiel LNE
"Certification des prestataires dans le domaine des Sites et Sols Pollués" en vigueur
et en conformité avec les normes de référence NF X 31-620-1 : 2018 et NF X 31-620-2 : 2018

pour l'établissement :

ATI ENVIRONNEMENT

ZAC de la Croix Bonnet - 9 rue René Clair - FRA - 78390 - BOIS d'ARCY

N° SIRET 418 575 478 00056



Début de validité 06 octobre 2021

Valable jusqu'au 05 octobre 2026

Numéro de certificat Certificat n° 31987 révision 4

Renouvelle le certificat 31987-3

Pour vérifier la validité du certificat : www.lne.fr

Accréditation n°5-0012
Liste des sites accrédités
et portée disponible sur
www.cofrac.fr

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial

Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37

info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244



Pour le Directeur Général

on behalf of the General Director

Responsable du Pôle Certification Environnement, Sécurité et Performance

Head of the Environment, Safety and Performance Certification Department

CERTIFICAT

SERVICE SITES ET SOLS POLLUES



ATI ENVIRONNEMENT

**ZAC de la Croix Bonnet - 9 rue René Clair
FRANCE - 78390 - BOIS d'ARCY**

Satisfait aux exigences du référentiel de Certification LNE SSP

Pour le domaine :

Ingénierie des travaux de réhabilitation

Ce certificat est délivré dans les conditions fixées par le référentiel LNE
"Certification des prestataires dans le domaine des Sites et Sols Pollués" en vigueur
et en conformité avec les normes de référence NF X 31-620-1 : 2018 et NF X 31-620-3 : 2018

pour l'établissement :

ATI ENVIRONNEMENT

ZAC de la Croix Bonnet - 9 rue René Clair - FRA - 78390 - BOIS d'ARCY
N° SIRET 418 575 478 00056



Début de validité 06 octobre 2021
Valable jusqu'au 05 octobre 2026

Numéro de certificat Certificat n° 31988 révision 4
Renouvelle le certificat 31988-3

Pour vérifier la validité du certificat : www.lne.fr

Accréditation n°5-0012
Liste des sites accrédités
et portée disponible sur
www.cofrac.fr

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial
Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244



Pour le Directeur Général
behalf of the General Director

Responsable du Pôle Certification Environnement, Sécurité et
Performance
Head of the Environment, Safety and Performance Certification
Department

CERTIFICAT DE CONFORMITE

suivant l'arrêté du 19 décembre 2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R.556-3 du code de l'environnement

ATI ENVIRONNEMENT

**ZAC de la Croix Bonnet - 9 rue René Clair
FRANCE - 78390 - BOIS d'ARCY**

pour l'établissement :

ATI ENVIRONNEMENT

ZAC de la Croix Bonnet - 9 rue René Clair - FRA - 78390 - BOIS D'ARCY

N° SIRET 418 575 478 00056

Satisfait aux exigences de l'article 3 de l'arrêté du 19 décembre 2018 et des parties 1 version décembre 2018 et 5 version de décembre 2018 de la série de normes NF X 31-620, pour délivrer des attestations garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement, y compris sur le fondement d'étude de sol établie par lui-même conformément aux exigences de la partie 2 version de décembre 2018 de la norme NF X 31-620.

Date de début de validité :

06 octobre 2021

Date de fin de validité :

05 octobre 2026



Pour le Directeur Général



Responsable du Pôle Certification
Environnement, Sécurité et Performance

Numéro de certificat 37884 - 0

ANNEXE N°2 : Notre Engagement R.S.E

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. Elle concerne trois domaines : environnemental, social et sociétal.

Depuis sa création, ATI a été sensibilisée à l'environnement de par son métier en Sites et Sols Pollués, mais a également attaché de l'importance aux conditions de travail de ses collaborateurs.

Nous sommes notamment attentifs au bien-être au travail ainsi qu'à notre impact environnemental.

1. Le bien-être, nos locaux

ATI a fait le choix de locaux modernes économes en énergie, avec un open-space, des espaces de convivialité et de détente.

2. Le bien-être, la formation

Tous nos collaborateurs ont suivi la formation de Sauveteur Secouristes au travail, ainsi que les séances de recyclages.

Tous nos collègues intervenant sur le terrain sont formés à la prévention des risques en milieu industriel. Au niveau des personnes et de l'entreprise, cela se matérialise par les formations N1&N2, AIPR et l'obtention de la certification MASE.

3. L'évaluation de notre politique RSE par EcoVadis

Récemment nous avons pris la décision de nous faire évaluer par une société indépendante de sorte à savoir où nous en étions dans notre démarche.

Notre choix s'est porté sur la société EcoVadis. Depuis sa création en 2007, EcoVadis est devenu le plus grand et le plus fiable des organismes de notation de la durabilité et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), créant un réseau mondial de plus de 90 000 entreprises évaluées dans 160 pays sur plus de 200 activités différentes.

EcoVadis a porté son analyse sur les thèmes suivants :

- Social et droits de l'homme,
- Environnement,
- Éthique,
- Achats responsables.

Suite à son évaluation de l'ensemble de notre démarche RSE, ATI Environnement a obtenu un score de **68/100**. Ce score permet à ATI de faire partie des **5 %** des sociétés les mieux notées dans le monde par EcoVadis.

ANNEXE N°3 : Moyens mis à disposition

1) Moyens en personnel

Nota : tous nos personnels possèdent une habilitation sécurité niveau 1 ou/et 2 en site chimique ou pétrochimique.

2) Moyens Matériel

Tous nos véhicules sont équipés du matériel nécessaire à la réalisation d'opération de diagnostic ou de dépollution.

Camion avec foreuse de type SILEA 2 sur chenilles, carottier électrique manuel.

Modèle SILEA 2



Carrotier manuel motorisé



Tous nos personnels d'intervention sont pourvus d'E.P.I. (Equipement de Protection Individuel).

3) Moyens de mesures et de suivi :



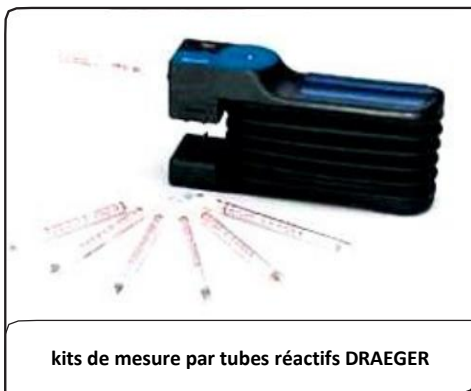
P.I.D.



Appareil de mesures (potentiel REDOX, T°, Ph)



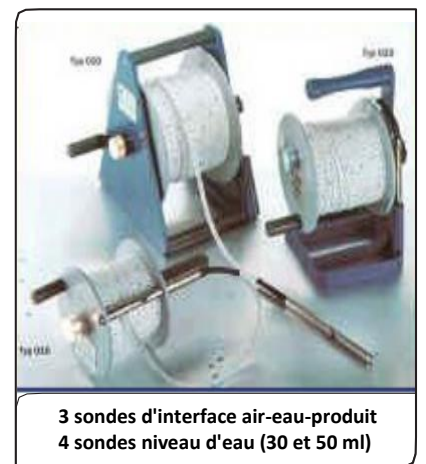
kits analytiques sol HANBY pour hydrocarbures



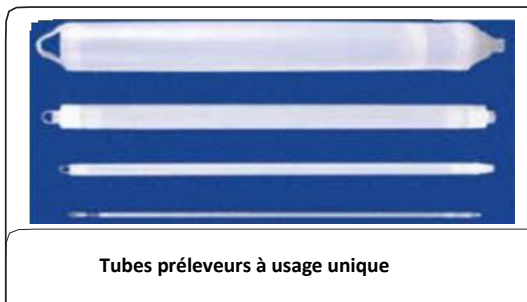
kits de mesure par tubes réactifs DRAEGER



Explosimètres numériques



3 sondes d'interface air-eau-produit
4 sondes niveau d'eau (30 et 50 ml)



Tubes préleveurs à usage unique



Pompes de purge électrique 12 volts



Glacière



Flaconnage



GPS Professionnel « STONEX »

ANNEXE N°4 : Attestations d'Assurance



SAS ATI ENVIRONNEMENT
9 RUE RENE CLAIR
78390 BOIS D ARCY FR

COURTIER

OFRACAR

3 RUE GEORGES CHARPAK
PAT LA VATINE CS 90310
76136 MONT ST AIGNAN CEDEX

Tél : 02 35 12 35 50

Fax : 02 35 12 35 51

Email : CONTACT@OFRACAR.FR

Portefeuille : 0311002084

Vos références :

Contrat n° 6840077404

Client n° 0567985020

AXA France IARD, atteste que :

**SAS ATI ENVIRONNEMENT
9 RUE RENE CLAIR
78390 BOIS D ARCY**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 6840077404** ayant pris effet le **24/01/2023**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- le diagnostic des milieux,
- l'interprétation de l'état des milieux sur et à l'extérieur du site,
- la rédaction d'un plan de gestion sur le site,
- la réhabilitation de sols , incluant la maîtrise d'œuvre, avec sous-traitance de la dépollution des sols,
- l'étude hydrogéologique,
- Etude réglementaire dans le cadre de la rédaction d'un dossier ICPE,
- Le diagnostic corrosion et la protection cathodique (remplacement des protections devenues inopérantes).

A l'exception de :

- toute mission de maîtrise d'ouvrage,
- toute mission en maîtrise d'œuvre ou assistance à maîtrise d'œuvre de travaux de bâtiment et /ou de génie civil,
- toute réalisation de travaux relevant de la législation sur le bâtiment et/ou le génie civil (articles 1792 et suivants du code civil),
- toutes activités relevant du périmètre des géomètres-experts.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus • Dommages immatériels non consécutifs • Dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens confiés 	9 000 000 € par année d'assurance 1 500 000 € par année d'assurance 300 000 € par année d'assurance 300 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2024** au **01/01/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 9 janvier 2024
 Pour la société :



AXA France IARD SA



ATI ENVIRONNEMENT
9 rue René Clair
78390 BOIS D ARCY

COURTIER

OFRACAR

3 RUE GEORGES CHARPAK BP 310
PARC ACTIVITE DE LA VATINE
76136 MONT ST AIGNAN CEDEX
Tél : 02 35 12 35 50
Fax : 02 35 12 35 51
Email : CONTACT@OFRACAR.FR
Portefeuille : 0311002084

Vos références:

Contrat n° 7019690704
Client n° 0567985020

AXA France IARD, atteste que :

ATI ENVIRONNEMENT

9 Rue René Clair
78390 BOIS D'ARCY

a souscrit tant pour son propre compte, le contrat N° 7019690704 prenant effet le 01/01/2016, garantissant les conséquences pécuniaires des Risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat et notamment des activités de :

- **BUREAU d'étude en environnement et plus particulièrement dans la gestion des sites et sols POLLUES, la surveillance et la réhabilitation de sites (diagnostic de sol, suivi des EAUX SOUTERRAINES, maîtrise d'œuvre des travaux de dépollution avec sous traitement de la dépollution des sols), la veille réglementaire ou encore la gestion environnementale et les dossiers d'installations classées.**
- **Diagnostics de pollution des sols selon la démarche EVALUATION Quantitative des Risques Sanitaires (E.Q.R.S.)**

La garantie Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement s'exerce à concurrence des montants suivants qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à une même année d'assurance :

TOUS DOMMAGES GARANTIS CONFONDUS 5 000 000 €
Dont **dommages Matériels et Immatériels y compris les frais d'urgence..... 2 000 000 €**

Il est expressément convenu que les garanties DU présent contrat ne sont pas applicables AUX missions ou prestations de l'ASSURE se rapportant à des opérations ou chantiers dont le coût est supérieur à 750 000 € TTC POUR la part de marché ATTRIBUÉE à l'assuré.

AU-delà de ce seuil, ces études et/ou TRAVAUX devront faire l'objet d'UNE déclaration préalable à l'ASSUREUR, avant intégration, le cas échéant, dans le contrat.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 INCLUS sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat. Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie et ne saurait en aucun cas engager l'Assureur et son signataire en dehors des limites des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre le 19 janvier 2024 - Pour la société :

AXA France I.A.R.D.
S.A. au Capital de 214 799 030 €
Siège Social : 313 Terrasses de l'Arche
92727 Nanterre Cedex
Entreprise régie par le code des assurances
722 057 460 RCS Nanterre

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

ANNEXE N°5 : Attestation URSSAF

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 418575478

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

FT8TKNH89R9KCTK

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS ATI ENVIRONNEMENT
ZAC DE LA CROIX BONNET BATIMENT
9 RUE RENE CLAIR
78390 BOIS D ARCY

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Didier MALRIC



CODE DE SÉCURITÉ

FT8TKNH89R9KCTK

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS ATI ENVIRONNEMENT
ZAC DE LA CROIX BONNET BATIMENT
9 RUE RENE CLAIR
78390 BOIS D ARCY

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel en cours de calcul,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 56374 euros,
- au titre du mois de décembre 2023,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

ZAC DE LA CROIX BONNET BATIMENT
9 RUE RENE CLAIR

78390 BOIS D ARCY

41857547800056

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2023.

Fait à : MONTREUIL
le : 22/01/2024

Le Directeur, Didier MALRIC

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

